

Nous ne tenons pas cependant à avoir à envisager la possibilité d'un budget supplémentaire de dépenses de l'ordre d'un milliard ou d'un milliard et demi après la présentation du Livre bleu. Il faut que le gouvernement assure au peuple canadien que cela ne se produira pas, qu'à la présentation des crédits réduits, on n'augmentera pas considérablement ceux-ci par des suppléments avant la fin de la prochaine année financière. Une telle assurance, à mon avis, contribuerait beaucoup à rétablir l'ambiance de logique et de confiance dont les Canadiens ont tant besoin en ce moment.

M. Rynard: Monsieur le président, je voudrais savoir comment les pourparlers de la négociation Kennedy sur le tarif influenceront sur notre économie. Réduirons-nous notre tarif pour nous rendre compte quelle sera la réaction des États-Unis, notre principal concurrent? Nous déciderons-nous et serons-nous ensuite incapables de revenir sur notre décision avant d'être touchés?

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, puis-je rassurer le député avant qu'il commence à s'expliquer sur ce point. Les résolutions dont la Chambre sera saisie la semaine prochaine font suite aux pourparlers entre le Canada, les États-Unis et d'autres membres du GATT. Il s'agit d'arrangements multilatéraux que nous-mêmes et les États-Unis sommes tenus de respecter, sinon des sanctions seront imposées.

M. Rynard: Nous aimerions tous que les taux du tarif soient réduits, afin de favoriser le libre-échange, mais nous savons que la chose nuirait à certaines de nos industries canadiennes, ce qui m'inquiète vivement. Quelles sont les propositions formulées au sujet des pays sous-développés? Par exemple, ces pays fabriquent certains produits, ils sont à court d'argent et nous devons leur aider d'une façon ou d'une autre. Existe-t-il un programme en vertu duquel nous pourrions accepter de préférence leurs produits et leur vendre à notre tour les nôtres?

Ce qui me préoccupe aussi c'est la position des usines et des entreprises industrielles américaines qui sont venues s'établir dans les régions désignées du Canada, mais dont la société mère est aux États-Unis. Je sais bien que pour chaque million que nous investissons, ils en investissent quatre, et je suis d'accord sur ce programme, car j'estime que c'est une chose excellente. Mais comment le tarif douanier sera-t-il appliqué aux marchandises produites au Canada et à celles

[M. Baldwin.]

produites aux États-Unis? La réduction tarifaire aura-t-elle pour effet un recul de la production des filiales américaines installées au Canada? Je connais une industrie qui avait dit qu'elle emploierait 600 personnes au Canada. Elle a décidé maintenant de n'employer que 200 personnes, car la société mère aux États-Unis fabrique le même produit.

Je me préoccupe aussi du fait que le Canadien est taxé à raison de 35 p. 100 de ses revenus, tandis que l'Américain l'est à raison de 30 p. 100. De plus, notre productivité est inférieure de 35 p. 100 à celle des États-Unis et dans ce pays les salaires sont supérieurs de 32 p. 100 aux salaires canadiens. Les modifications du tarif sont-elles en mesure d'aplanir ces difficultés?

M. Pugh: A propos de la négociation Kennedy, monsieur le président, un extrême malaise se manifeste dans l'industrie des fruits et légumes quand à l'établissement de droits d'entrée fondés sur la juste valeur marchande. On ne tenait pas compte, dans les dispositions en vigueur auparavant, des frais de production dans le pays d'origine. Le tarif frappant les fruits et légumes se fondait sur la moyenne des importations au Canada pendant un certain nombre d'années. Si l'on fait reposer le tarif des droits d'entrée sur les frais de production dans le pays d'origine, le danger, à mon sens, c'est qu'il soit quasiment impossible d'établir, lorsque ces importations jouent au désavantage des producteurs canadiens, si l'on ne fait pas effectivement du dumping.

Si le tarif repose sur la juste valeur marchande, il sera, pour ainsi dire, impossible de réparer les dégâts, une fois les importations commencées. Bien peu suffit pour qu'il y ait baisse du prix des fruits et des légumes; parfois, la seule menace d'importations en est responsable. L'écoulement de la production est plus régulier dans l'industrie manufacturière, mais, pour ce qui est des fruits et légumes, les importations ont lieu en fin d'année et peuvent faire un tort immense à notre industrie. J'aimerais que le ministre nous fasse part de ses idées quant aux mesures de protection qu'il compte incorporer aux lois canadiennes.

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, le député de Simcoe-Est m'a posé des questions au sujet de la négociation Kennedy. Elles seraient bien plus pertinentes s'il les posait quand la Chambre sera saisie des résolutions, mais je pourrai peut-être faire quelques observations d'ordre général.